

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **7 (1897)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

son emploi commença bientôt à se restreindre de plus en plus.

On ne saurait se prévaloir de la leçon *florenus de Pedemonte*, que l'on rencontre dans un seul acte, car dans ce document important, on se trouve certainement en présence d'une formule inexacte et dont les conséquences théoriques sont annihilées par l'évaluation de ce *florenus de Pedemonte* en monnaie de coronats.

Reste à éclaircir la mention de *5,000 floreni boni auri, ponderis Pedemontis* dans l'inventaire du cardinal Hugues Rogier. La traduction littérale est « florin de « bon or, du poids de Piémont ». On ne peut rien ajouter de plus à cette expression. Elle ne concerne pas des florins faits en Piémont, mais des florins de petit poids, comme le florin théorique de Piémont. C'est la seule interprétation normale. Nous avons en effet démontré que soit en Dauphiné, soit en Provence, et par suite à Avignon, il y avait une différence de valeur entre le florin de Florence ou de gros poids et le florin du poids de Piémont, ou de petit poids. Nous pouvons ajouter qu'il y eut à l'origine identité absolue entre l'expression florin de petit poids et la formule florin du poids de Piémont. Il ne tarda pas à y avoir plusieurs espèces de florins de petit poids.

## IX

Il est indispensable d'établir que des monnaies étaient appelées espèces du Piémont et que c'était là, sinon leur nom légal, du moins leur dénomination vulgaire.

I. Amédée V, comte de Savoie (1285-1323), émit :

- 1<sup>o</sup> Des gros de Piémont.
- 2<sup>o</sup> Des petits deniers de Piémont <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> PROMIS, *op. l.*, t. I, pp. 77 et 443; t. II, p. 6. — PERRIN, *op. l.*, p. 83.

Le nom de ces pièces n'est pas douteux. Les premières offrent dans la légende du revers le nom PED'MON-TENSIS.

II. Philippe, prince d'Achaïe (1301-1334), fit faire à Turin :

- 1<sup>o</sup> Des gros de Piémont avec la légende PED'MON-TENSIS.
- 2<sup>o</sup> Des petits deniers tournois.

Il est donc certain qu'il existait au début du XIV<sup>e</sup> siècle, dans la circulation, des monnaies appelées monnaies du Piémont. Elles circulaient en grande quantité, car ces pièces ne sont pas rares aujourd'hui.

Il est facile de prouver que leur cours était assuré dans le Sud-Est de la France. Les rares numismatistes dauphinois, nos contemporains, savent tous que le Dauphiné était jadis littéralement inondé par les espèces savoisiennes. Les découvertes importantes, les collections, les textes sont là pour témoigner hautement de l'exactitude de ce fait. M. Gueyffier, juge de paix à Saint-Étienne, de Saint-Geoires (Isère), dont l'amabilité est bien connue, et nous-même, avons recueilli un certain nombre de monnaies de Savoie. M. Gueyffier a acquis un gros de Piémont d'Amédée V trouvé aux environs de sa résidence. Cette circonstance, que nous ne signalons que pour mémoire, n'a pas une grande importance. La monnaie, à fleur de coin, a été mise au jour en effet à La Côte-Saint-André, commune qui appartenait du temps d'Amédée V à la Savoie. Mais on nous a montré deux ou trois gros identiques exhumés certainement en Dauphiné<sup>1</sup>. Spécialement, nous possédons le petit denier de Philippe à la légende DE CLARENCA.

En ce qui concerne les gros de Piémont d'Amédée V

<sup>1</sup> Durant l'impression de ce mémoire, nous nous sommes rendu acquéreur de l'un d'eux découvert à Valence (Drôme).

et de Philippe, nous pouvons affirmer que leur frappe fut accueillie avec une grande faveur par les Dauphinois, parce qu'ils constituaient une grosse monnaie et que c'était précisément l'un des desiderata du commerce. Nous irons même plus loin. Nous affirmons que leur vogue fut extrême. Ces pièces furent en effet copiées effrontément, dès leur apparition, par le prince d'Orange, Bertrand III (1282-1314), et par l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

## X

Nous ne pouvons pas terminer ce mémoire sans chercher à mettre en évidence les motifs qui ont déterminé le nom de florin de petit poids, appliqué au florin du poids de Piémont.

Durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la monnaie de Valence et les espèces de Vienne étaient les pièces les plus usuelles sur la rive gauche du Rhône. On peut même ajouter que leur vogue avait été aussi grande dans de nombreuses régions voisines.

Or, nous lisons dans les lettres du 21 septembre 1297, par lesquelles Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, autorisa Durand Carrerie, originaire d'Avignon, à battre monnaie à Turin, comme nous l'avons déjà vu plus haut : « tali modo quod dicta moneta Pedemontium  
« grossa debet valere scilicet quod tres denarii Pede-  
« montium debent valere duos grossos denarios monete  
« Valentinensis que modo excuditur et currit <sup>1</sup> ». En définitive, trois gros du Piémont devaient être équivalents à deux gros de Valence, c'est-à-dire que le gros du Piémont devait être à celui de Valence comme deux est à trois.

Le gros de Piémont ayant une valeur inférieure d'un

<sup>1</sup> PROMIS, *op. l.*, t. I, p. 433.